

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 28 mai

# Performance et gouvernance de l'entreprise

---

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le sujet de la gouvernance avait été identifié par notre Conseil lors de son avis sur la compétitivité comme l'un des éléments sur lequel notre assemblée devait poursuivre ses travaux.

C'est un sujet difficile et fortement clivant.

Difficile, car la diversité des entreprises est une donnée qui ne pouvait amener qu'à des préconisations très générales. Car, qu'il y a-t-il de commun, en termes de gouvernance, entre une TPE et une société multinationale cotée en Bourse ?

Fortement clivant, dès lors que même limité à ces considérations générales, le sujet touche au cœur des pouvoirs au sein de l'entreprise et notamment au rôle que doivent jouer les salariés et leurs représentants. Et l'avis tranche clairement en faveur d'un certain nombre d'options.

Dans la mesure où certaines d'entre-elles se situent dans le prolongement du récent accord national interprofessionnel sur la compétitivité que nous contestons, on ne sera pas surpris du désaccord porté par le groupe FO sur ces orientations.

Ainsi, le groupe FO conteste les dispositions de l'avis se félicitant de la création d'une base de données qualitative concernant l'information et le fonctionnement de l'entreprise, censée « éviter certains blocages lors de prise de décision ». En effet, cette base de données s'accompagne en réalité d'une réduction des droits des comités d'entreprises et de leurs représentants en termes de concertation et de délais de recours.

De même, la présence des salariés dans les conseils d'administration n'est pas une solution à ces questions de gouvernance.

FO n'adhère pas au leurre de la cogestion et donc de la coresponsabilité des décisions prises par l'entreprise. De plus, aucun moyen n'est assorti à ce mandat et rien n'est prévu pour en rendre compte aux salariés. FO se prononce en faveur d'un rapport sur le climat social transmis aux actionnaires et élaboré par les représentants du personnel.

Le groupe FO ne saurait pas plus souscrire aux préconisations incitant au renforcement de l'actionnariat salarié, qui risque de se faire au détriment de l'évolution des salaires et qui ferait subir,

plus encore, aux salariés les aléas des marchés financiers. Pour FO, le renforcement de la confiance au sein des entreprises passe d'abord par une meilleure reconnaissance des salariés à travers les revalorisations salariales, les évolutions de carrière et une attention renforcée aux conditions de travail.

Le groupe FO rappelle enfin son désaccord avec les dérives dues à l'engouement et à l'apparition dans le droit du travail français des principes du droit anglo-saxon appelé la *soft law*. Ces nouveaux principes ne sont pas source de droits car ne donnant aucune force contraignante pour l'employeur. Il en va ainsi de la promotion de la Responsabilité sociale des entreprises, la fameuse RSE, qui est souvent mise en avant mais dont les résultats concrets sont faibles. On pourrait dire, d'ailleurs, la même chose pour les dispositions de chartes diverses existantes et l'absence de réglementation en matière de sous-traitance, qui ne produisent pas, non plus, les effets escomptés et sont pourtant un enjeu majeur dans cette période de crise.

Le groupe FO a voté contre un avis qui se situe sur trop de points structurants à l'opposé des positions que nous défendons.